

L'église au temps de la Révolution

Le statut de l'église évolue

Comme tous les biens appartenant au clergé, ceux de l'église de Marcilly furent saisis en application du décret du 2 novembre 1789 et mis en vente pour renflouer les caisses de la République naissante. Ce fut le cas du domaine de la cure⁴ dont le fief disparut avec la Révolution. La propriété de l'édifice et des objets qu'il contenait passèrent quant à eux à la commune.

Par ailleurs, l'Assemblée constituante décida en 1790 de réorganiser le clergé. On donna le nom de *constitution civile du clergé* au nouveau statut de l'église et des ecclésiastiques. Les curés devaient prêter serment pour poursuivre leurs fonctions. La moitié refusèrent. Celui de Marcilly prêta serment.

Brève histoire du presbytère

L'histoire du presbytère reste à faire. L'importance de l'édifice à l'origine interroge par rapport à l'usage auquel il était destiné, à savoir loger le curé. Le fait que la cure ait possédé un domaine qu'elle faisait exploiter pourrait expliquer la taille des bâtiments. Mais cette particularité résonne également avec la microtoponymie : le lieudit qui porte l'église et le presbytère dans le cadastre napoléonien (1811) s'intitule en effet *Les Murs*. Une telle appellation est le témoin de ruines anciennes disparues (vestiges d'une muraille, d'une tour ou de bâtiments...). On peut dès lors se demander si l'origine du domaine de la cure ne serait pas à rechercher dans une propriété léguée à l'église, avec les bâtiments et les terres, d'où notre hypothèse de maison fossoyée pour expliquer l'instabilité du mur sud de la nef (Cf. supra). Auquel cas, le bâtiment serait devenu naturellement le logement du curé.

Le presbytère fut vendu comme bien national, le 13 fructidor An IV, soit le 30 août 1796. Il était déjà occupé en 1795 par un ancien officier d'infanterie en retraite. Après 1812⁵, la commune en fut locataire puis le racheta pour loger le curé. Il semble bien qu'au tournant du XX^e siècle le presbytère n'était plus utilisé pour loger le curé. La commune le loua un certain temps puis finit par le vendre.

La vente eut lieu aux enchères, le 6 octobre 1920. Il fut adjugé à Octave Vergeot, cultivateur au bourg de Marcilly-en-Beauce, pour la somme de 8150 F⁶. À cette date le bâtiment était si vétuste qu'il était devenu inhabitable comme en témoigne un compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 1920 : « Considérant que le presbytère n'a pu être loué, avec ses dépendances, que 25 cts, parce qu'il est à l'état de ruines inhabitables⁷ ». Le procès-verbal de la vente aux enchères contient une description de l'ensemble qui comprenait un bâtiment d'habitation avec rez-de-chaussée, étage et grenier, cave au dessous, ainsi que des dépendances (fournil, étable, hangar, jardin) et même un puits, ainsi que des terres labourables attenantes.

⁴ Des recherches complémentaires permettraient de découvrir ce que ces biens sont devenus : vente par adjudication ? Identité des acquéreurs ?

⁵ Une archive municipale fait apparaître que Jacques Oury, habitant la Jennetière, acquitta des impôts pour ce bien de 1809 jusqu'en 1816, ce qui laisse penser qu'il en resta propriétaire jusqu'à cette date au moins. Toutefois la commune lui versa un loyer à partir de l'année 1812 montrant ainsi qu'elle utilisa le presbytère à partir de cette date en qualité de locataire.

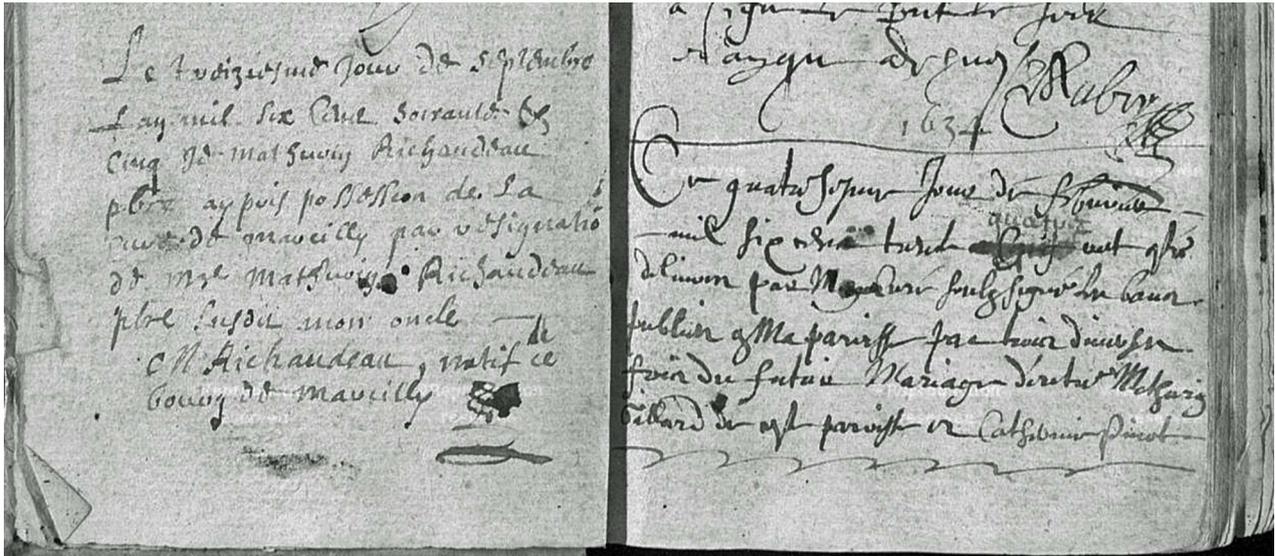
⁶ Celui-ci était déjà locataire du bien depuis plusieurs années comme en témoigne un bail de 1905 dans les archives communales.

⁷ L'estimation du bien en vue de la vente, par un expert, décrit une ruine : murs en partie écroulés, toitures en partie effondrées, le jardin est à l'abandon. L'estimation était de 3000 F, somme à laquelle le presbytère et son ensemble furent mis aux enchères.

Registres paroissiaux et état civil

L'édit de Villers-Cotterêt de 1539 faisait obligation aux curés d'enregistrer les baptêmes, les mariages et les sépultures. C'est bien souvent une cinquantaine d'années plus tard que cette obligation reçut un commencement d'application avec les premiers registres paroissiaux.

A Marcilly, l'enregistrement le plus ancien date d'août 1634 et concerne un baptême célébré par le curé Pierre Aubry. À titre de comparaison, les registres de Naveil commencent en août 1638 par un baptême, ceux de Villerable en 1652 par un baptême aussi, quand ceux de Thoré-la-Rochette débutent dès août 1571 pour les baptêmes et en 1600 pour les mariages et les sépultures.



Quoiqu'il en soit, depuis 1634 la mémoire des événements qui rythmaient la vie des paroissiens était conservée soigneusement dans l'église, soin qui nous vaut aujourd'hui de retrouver la trace de nos ancêtres qui ont vécu à Marcilly il y a quatre siècles.

Depuis janvier 1784, le curé de Marcilly était René Chevé. Il prêta serment en 1790 et continua son ministère en qualité de prêtre assermenté. Le 8 novembre 1792, le conseil général de la commune de Marcilly le nomma officier public chargé de la tenue des registres d'état civil. Il cumula les fonctions d'officier public et de ministre du culte. Dans les faits rien ne changea : les naissances continuèrent à être enregistrées comme « baptêmes » et les mariages à se dérouler exclusivement à l'église et non à la mairie.

Il tint les registres jusqu'en Brumaire An XII, soit vers novembre 1803, date à laquelle lui succéda un nouvel officier public du nom de Morin. Jusqu'en 1812, ce dernier continua cependant à préciser dans les registres que les décédés ou les époux avaient reçus les sacrements. La Révolution était loin déjà et elle avait fait peu de remous à Marcilly.

Le curé Chevé, personnalité peu commune

Pour cerner la personnalité du curé Chevé, il faut signaler l'avis qu'il adressa à ses concitoyens en germinal An VII, c'est-à-dire vers mars-avril 1799. Cet avis nous est parvenu pour avoir été retranscrit de sa main dans le registre d'état civil. Il appelle les citoyens à voter le 1^{er} germinal avec un humour qui ne déparerait pas aujourd'hui encore, comme on peut en juger par les premières phrases de son avis :

« Le public est averti que le 1^{er} germinal de l'an VII les assemblées primaires s'ouvriront dans tous les cantons de la République ; c'est le jour des citoyens actifs ; qu'ils ne manquent pas de s'y rendre, il pourront dormir en paix le reste de l'année.

Le public est averti que ce jour n'est destiné ni aux ventes ni aux enchères ; cependant il se vendra beaucoup de suffrages au plus offrant et dernier enchérisseur. Les hommes discrédités paieront comptant ; que les citoyens surveillent en ce jour les groupes et les conciles de vingt ou de trente, s'ils veulent dormir en repos le reste de l'année.

Le public est averti qu'en ce jour, où on vendra les suffrages, on étalera encore le civisme. Les enseignes seront décorées des devises ordinaires : bien public, bonheur du peuple ; chaque crieur prétendra tenir exclusivement du bon ; que les citoyens ne se laissent pas amorcer ce jour-là s'ils ne veulent avoir du mauvais le reste de l'année (...). »

Le reste de l'avis, tout de la même veine, dénote un homme perspicace et plein d'esprit. On comprend mieux comment la paroisse put traverser la Révolution sans être bouleversée.

L'église contemporaine

Passée la Révolution nous entrons dans l'histoire contemporaine, au cours de laquelle l'église va connaître des changements.

Préau, sacristie et cimetière

La principale transformation consista à ajouter un préau à l'ouest de l'église, devant le portail. On appelle généralement *caquetoire* ce petit édifice, ce qui renseigne sur sa deuxième fonction après la protection de la porte d'entrée. Il est si bien intégré à la construction qu'on pourrait le croire d'origine. Il figure déjà sur le relevé de Gervais Launay de 1863. De même largeur que la nef, il mesure 5 m de profondeur. Il est soutenu par une charpente imposante. La construction de ce préau a condamné une partie de la baie du pignon ouest.

L'environnement de l'église fut également profondément modifié par le transfert du cimetière, au nord-est du bourg, en 1869. Les restes exhumés autour de l'église furent regroupés dans une fosse commune dans le nouveau cimetière. Une petite place plantée d'arbres succéda au cimetière médiéval.

On a peu d'informations sur la sacristie, laquelle, comme le préau, semble là depuis des siècles, ce qui n'est probablement pas le cas. Il existe dans les archives de la mairie un plan et un devis pour une sacristie, datés de 1863, mais le projet ne correspond pas à l'édifice que nous connaissons, lequel est antérieur puisqu'il apparaît également sur le dessin de Gervais Launay. L'appareil des murs de la sacristie incite à en situer la construction plutôt avant la Révolution.



Les vitraux

À la fin du XIX^e siècle, l'état de l'église était devenu préoccupant. Des travaux de restauration furent envisagés et l'avis d'un architecte sollicité. Celui-ci, J. Boulay de Vendôme, procéda à un état des lieux et estima le montant des travaux à réaliser. La dépense totale s'élevait à 3483,92 F, montant sans doute élevé en 1897 pour une commune disposant d'un petit budget⁸. Tout semble indiquer que ce devis ne reçut pas de suite, notamment sur le point le plus inquiétant qui concernait la solidité du clocher. Seules quelques réfections mineures furent peut-être réalisées dont on ne trouve pas trace dans les archives.

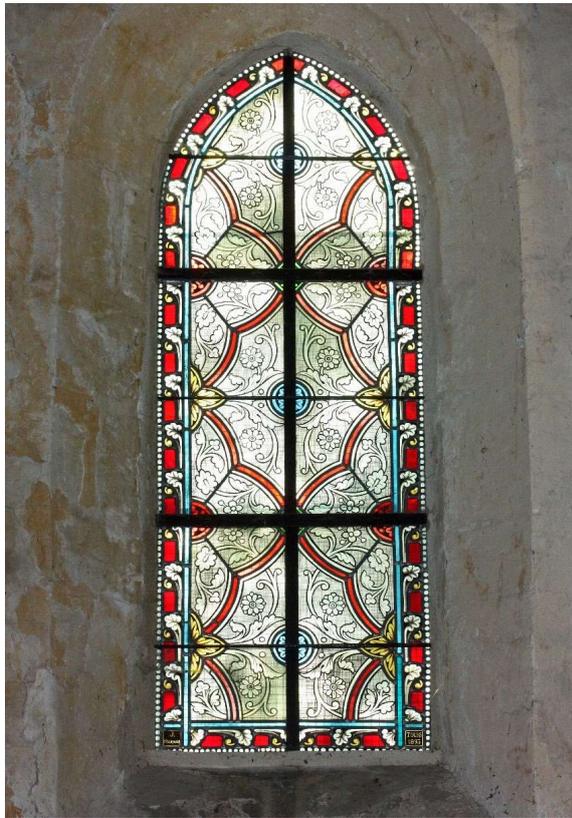


Paradoxalement, la principale transformation qui suivit le rapport fut la pose de vitraux. Ils sont l'œuvre du verrier tourangeau Julien Fournier, actif jusqu'en 1901, date à laquelle son fils lui succéda. La célébrité de cet atelier lui valu des commandes jusqu'à Paris. Il y réalisa notamment les vitraux de la basilique Sainte-Clotilde (7^e arrondissement). Les vitraux de Marcilly sont datés de 1893 et 1900. Il s'agit de verrières décoratives dans le style qui prévalait au tournant du siècle. On était alors en plein débat sur la séparation de l'Église et de l'État.

À ces vitraux, s'ajouta un vitrail de Saint Pierre, réalisé par l'atelier de l'association Résurgence et installé en 1993 à l'occasion de la restauration des vitraux de l'église (voir plus loin).

⁸ Les archives municipales se rapportant à la vente du presbytère révèlent qu'un des buts est de contribuer au financement d'investissements dans la commune (dans l'école notamment), que le produit de la vente ne couvrira pas, obligeant la commune à recourir à l'emprunt.

Les archives sont muettes pour ce qui concerne les vitrages ayant précédé les vitraux de 1893, 1900 et 1993. On peut également s'interroger sur les changements apportés aux fenêtres à ces différentes occasions.



Les cloches et le clocher

En 1865, la cloche offerte en 1779 fut démontée et refondue. Elle était fêlée pour un motif qu'on ignore mais peut-être en lien avec les dégâts constatés sur le clocher. Rochambeau offrit la nouvelle cloche, dédiée en ces termes : « L'an 1865, Eugène-Achille Lacroix de Vimeur comte de Rochambeau et la comtesse de Rochambeau, née Marie-Isabelle Dutey-Harispe m'ont donné le nom d'*Isabelle*. J'ai été bénite par M. Caille, archiprêtre de Vendôme, assisté de M. Pottier, curé de Marcilly, en présence de MM. Fichepain, maire, Renou, adjoint, Bourgogne, président de la Fabrique. » Cette nouvelle cloche a été fondue par la fonderie Bollée, installée au Mans vers 1842. Cette deuxième cloche s'est donc substituée à la précédente.

Pourtant, une seconde cloche est présente actuellement dans le clocher sans qu'on en connaisse l'origine. Elle est datée de 1828. À la mort du curé Potier, vers 1875, son héritier négocia avec la commune la gratuité d'une sépulture dans le cimetière communal pour son oncle, le curé défunt, en échange du don d'une cloche en bronze d'un poids de 65 kg que possédait le curé. S'agit-il de la deuxième cloche aujourd'hui présente dans le clocher ? Dans l'affirmative ce pourrait être la plus petite des deux.

Au milieu du XX^e siècle, la question de la restauration de l'église se posait avec de plus en plus d'acuité. Le diagnostic de l'architecte Boulay, réalisé en 1897, étant resté sans suite, le même architecte avait confirmé son diagnostic en 1902, expliqué précisément la cause du trouble et proposé

de démonter le clocher pour en reconstruire un nouveau à l'aplomb du pignon ouest, audessus du portail. Le devis s'élevait à 5946 F.

Le clocher originel avait en effet été construit en porte-à-faux, en partie appuyé sur le pignon séparant la nef du chœur et en partie appuyé sur la charpente de la nef⁹. Le mouvement des cloches au fil des siècles avait progressivement mis la structure en péril. Cette mise en garde de 1902 n'avait pas connu plus de succès que la précédente, sans doute au motif que le devis était dissuasif pour le budget de la commune mais peut-être aussi en raison du climat politique qui régnait après la séparation de l'Église et de l'État.



En octobre 1956, la situation était devenue très critique, au point que l'administration des Ponts et Chaussées alerta le maire. Celui-ci, A. Ragueneau, prit la décision de démonter le clocher, de réparer la toiture de l'église et de construire un nouveau clocher comme l'avait préconisé l'architecte cinquante ans plus tôt. La première partie des travaux s'élevait à 90 000 F (démontage du clocher ancien et réparation de la toiture).

En 1959, on procéda enfin à la construction d'un nouveau clocher sur la base d'une structure en béton. L'architecte était Marconnet de Vendôme, le charpentier Voisin de Oucques, le maçon Chatelet, de Oucques également. Un architecte des monuments historique supervisa l'opération (M. Robert-Houdin). Le coût de la construction s'éleva à 2 295 640 F, dont 1 450 000 F de subventions de l'État et du département, ce qui laissait encore à la charge de la commune une somme importante rapportée à ses moyens. La réception des travaux eut lieu en mars 1960. Le résultat esthétique est discutable : 4 piliers en béton implantés au fond de la nef, derrière le pignon ouest, portent le clocher situé au dessus de la charpente de la nef. Si la solidité de la construction n'est plus sujette à caution, l'impact à l'intérieur de l'édifice est bien réel. Le fait que l'église n'était pas inscrite à l'inventaire des monuments historiques explique peut-être que l'architecte des monuments historiques n'ait pas fait obstacle à cet aménagement.

Les processions

Des cartes postales anciennes montrent des processions organisées à Marcilly. Certaines s'intitulent « souvenir du 4 juillet 1909 », les autres « souvenir du 17 avril 1910 ». L'entrée dans le XX^e siècle nous offre donc l'occasion d'aborder le sujet des processions.

⁹ Les piliers en bois encore présents dans la nef à la verticale de l'ancien clocher semblent être des vestiges de cette construction hasardeuse.

L'église de Marcilly possède deux bâtons de procession de confrérie, inscrits à l'inventaire des objets mobiliers :

- un bâton de Saint Pierre, daté du XVIII^e siècle, en bois taillé, peint et doré ; compte tenu des considérations émises précédemment sur l'origine des objets mobiliers, on peut supposer que ce bâton fut également offert par Rochambeau mais sans en avoir la preuve formelle ;
- un bâton de Saint-Vincent, daté du XIX^e siècle, surmonté d'un dais néogothique, en bois taillé, peint et doré, peut-être acquis par la fabrique de l'église avec l'aide des vignerons.

Le premier, dédié à Saint Pierre, était sans doute mobilisé pour honorer le saint protecteur de l'église. Le second devait l'être lors des manifestations visant à protéger les vignerons, nombreux dans la commune, du moins jusqu'à la crise du phylloxéra, dont Saint-Vincent est le patron.



Paradoxalement, il est vraisemblable que la procession du dimanche 4 juillet 1909 n'était consacrée ni à Saint Pierre ni à Saint Vincent mais à Saint Martin, lequel a contribué comme on sait à l'évangélisation du Vendômois. La Saint Martin, inscrite le 11 novembre au calendrier liturgique universel, rappelle les funérailles du saint, mort à Candes (Indre-et-

Loire), le 8 novembre 397. Mais, en 1909, on fêtait encore deux fois Saint Martin dans l'année et le 4 juillet commémorait sa consécration épiscopale en 371. Cette tradition perdura jusqu'à la réforme du calendrier des saints à la fin du XX^e siècle.



La procession du dimanche 17 avril 1910 semble avoir été suivie par davantage de personnes que celle de l'année 1909 si l'on en juge par les groupes photographiés. L'une des cartes postales accrédite l'idée qu'elle pourrait avoir été organisée pour l'inauguration d'une croix dans la campagne de Marcilly-en-Beauce et l'on pense à la croix proche de Bordebeurre marquant le carrefour de la route de Varennes à Villerville

avec un chemin rural¹⁰. Les bannières déployées à cette occasion pour pavoiser l'église et pour défiler nous apprennent que la *Jeunesse Vendômoise* participait à la procession et marchait en tête.

¹⁰ Les descendants de la famille Louis, sur un terrain de laquelle la croix était plantée, confirment l'hypothèse d'une cérémonie à l'occasion de l'implantation de cette croix en 1910.

Restaurations modernes

Une nouvelle campagne de restauration fut jugée nécessaire dans la décennie 1990. Elle concernait les façades (travaux confiés à l'entreprise Bordier de Villerable pour un coût de 162 406 F), la couverture (entreprise Aubert de Villerable pour un coût de 161 443 F), sous la conduite d'un architecte (J.C. Vinee de Saint-Ouen, pour un coût de 18 264 F).



Les vitraux nécessitaient également une intervention. Elle fut réalisée par l'association vendômoise Résurgence, pour trois d'entre eux (elle créa le vitrail Saint Pierre du chœur dont il a été fait mention plus haut et restaura les deux vitraux du côté nord de la nef). En 1993, l'atelier Art et Vitrail, de Retiers (Ille-et-Vilaine) se chargea de la restauration des vitraux de 4 autres fenêtres, pour un total de 24 619 F (vitraux du côté sud de la nef¹¹). Cette campagne de restauration coûta au total 366 733 F, non comprise l'intervention de Résurgence. La commune reçut une subvention de 152 050 F du département.

Vitrail de saint Pierre

Fermeture au public et vol du tabernacle



Ces efforts ne suffirent pas à assurer définitivement la mise en sécurité de l'église et la question de l'accès du public ressurgit. En 2007, l'édifice fut fermé au public.

La fermeture ne protégea pas pour autant les biens qu'elle renfermait et, en 2013, on constata le vol du tabernacle qui ornait le maître autel. Cet objet inscrit à l'inventaire des objets mobiliers, en bois doré et sculpté, datait du XVII^e siècle. Il avait

retenu l'attention des services culturels qui, en 2008, l'avaient jugé susceptible d'un classement. On

¹¹ Nef-sud côté pilier 1, nef sud côté pilier 2, nef sud côté pilier 3, nef sud côté Saint Sébastien 2, nef sud côté Saint Sébastien 3, nef sud côté Saint Sébastien 4.

peut supposer qu'il avait été offert par Rochambeau en même temps que les autres objets mentionnés plus haut.

Le plus surprenant tient au profil du voleur : il s'agissait d'un curé qui avait servi autrefois dans la paroisse. Il fut découvert et jugé mais le tabernacle ne fut pas retrouvé contrairement à d'autres objets qu'il avait détournés dans maintes églises du Vendômois et d'ailleurs.

Jean-Jacques Renault
décembre 2023